

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00062

Numéro SIREN : 509 294 435

Nom ou dénomination : AMR ECO CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2023 sous le numéro de dépôt 16

Sarl AMR ECO CONSTRUCTION

Les Meillauds Breuilh
24380 SANILHAC
RCS PERIGUEUX : 509 294 435

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AMR ECO CONSTRUCTION, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée



Thomas COULON
Commissaire aux comptes

La Mouthe Sud - 24260 LE BUGUE

Tél : 06 44 29 21 35

Mail : thomas-g.coulon@laposte.net

Siret : 813 675 840 00017

Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Limoges
Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Bordeaux

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AMR ECO CONSTRUCTION, société à responsabilité limitée immatriculée au RCS sous le numéro 509 294 435, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 10 novembre 2022, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mai 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un bénéfice de 36 K€, un total de bilan de 600 K€ et des capitaux propres positifs à hauteur de 188 K€ ;
- il n'a pas été établi de situation postérieure au 31 mai 2022 mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 31 octobre 2022 ainsi que les derniers relevés bancaires ne laissent apparaître aucune dégradation significative de l'activité.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le Bugue, le 29 décembre 2022

Thomas COULON

Commissaire aux comptes et à la transformation

Thomas COULON
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la CRCC de Bordeaux
Siret 813 675 840 00017
La Mouthe 24260 Le Bugue
Tél. : 06 44 29 21 35
E-mail : thomas-g.coulon@laposte.net